



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame GUILLAUME - DUPONT**
demeurant à ~~dont les bureaux se trouvent à~~ **6000 CHARLEROI, Rue des Verreries 17**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue Longue n° 54 et cadastré **Bouffioux (4) section B n° 857B3**

Le projet consiste à **démolir des annexes et à transformer un bâtiment**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Point 1.3.4: les volumes secondaires contigus au volume principal dépassent 50% de la superficie au sol de celui-ci.**
- **Point 3.3.1: Le bâtiment est couvert par une toiture plate (pente inférieure à 15°).**
- **Point 3.3.4: Les toitures plates des volumes secondaires ne sont pas des éléments d'articulation entre volumes.**
- **Point 3.3.5: Les toitures plates terrasses ne sont pas toutes implantées à l'arrière du volume principal. Elles présentent une surface supérieure à 10 m².**
- **Point 4.1.1: La tonalité et la texture des matériaux de la transformation ne s'harmonisent pas avec celles de la construction existante ou des constructions voisines (contexte majoritairement en briques peintes de ton blanc ou de teinte rouge - vol. en crépis blanc, blanc cassé).**
- **Point 4.1.2: Pas d'utilisation d'un matériaux dominant pour les élévations d'un même volume (briques et enduit pour le volume principal après transformation).**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 7h00 à 13h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/07/2018 au 20/08/2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 28 JUIN 2018

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ